

COMPTE RENDU – CSS ISDD SUEZ IWS MINERALS
site OCCITANIS
19/06/2025

INTITULE		NOM	PRESENT/ EXCUSE/ABSENT
collège administration			
Sous-Préfet	Sous-préfet	GANDRA-MORENO Laurent	Présent
Préfecture – BEDD	Le Chef du BEDD ou son représentant		Excusé
DREAL	Le chef du UID Inspecteur	RATON J. Jacques LOUVART Fabrice	Présent Présent
SDIS	Le Chef du service départemental ou son représentant	DARGET Jean-Jacques	Excusé
ARS	Le délégué départemental ou son représentant		Excusé
DDETSPP			Excusé
collège collectivités territoriales			
Conseil départemental du Tarn	Le président ou son représentant	BELOU Florence	Excusé
Mairie de GRAULHET	Le maire ou son représentant	AZNAR Blaise	Excusé
Mairie de LABESSIERE- CANDEIL	Le maire ou son représentant		Excusé
Mairie de MONTDRAGON	Le maire ou son représentant	BERMOND Didier	Excusé
Mairie de ST JULIEN DU PUY	Le maire ou son représentant	MAZARS Eric	Présent
collège riverains			
Association agréée de la pêche et de protection du milieu aquatique de Graulhet	Le président ou son suppléant		Excusé
Association pour la protection du bassin graulhétols	Le président ou son suppléant	SUDRE Philippe	Excusé
Union départementale des associations familiales			Excusé

(UDAF)			
TRIFYL		HENRY Philippe	Présent
UPIET		BLANDEL Françoise	Présente
Collège exploitants			
SUEZ IWS MINERALS site d'OCCITANIS	Directeur du site Responsable usine	DUFRESNES Fabrice MACHADO Damien	Présent Présent
SUEZ IWS MINERALS	Directrice générale	BRUYAT-KORDA Florence	Présente
Collège salariés			
Salariés protégés désignés par la société		GHEZIEL Karim MIRA Anne-Laure	Présent Présente
ORDECO		LAGOFFUN Sarah AUTULY Rebecca	Excusé

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu de la CSS du 13 novembre 2024
2. Bilan des activités du site et des faits marquants
3. Présentation du bilan de l'inspection,
4. Présentation des projets à venir
5. Questions diverses.

Ouverture de la séance à 09h35, sous la présidence de M. Laurent GANDRA-MORENO, sous-préfet de Castres.

L'ordre du jour est présenté et un tour de table est réalisé.

1. Approbation du compte rendu de la CSS du 13 novembre 2024

Le compte-rendu de la réunion de la CSS du 13 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité des votants.

2. Bilan des activités du site et des faits marquants

Le bilan des activités du site pour l'année 2024 est présenté (voir présentation jointe)

Une nette évolution avec un peu plus de 17 % supplémentaire de tonnage global traité sur le site. L'augmentation est générale sur tous types de déchets. Cette évolution est portée par les évolutions réglementaires récentes.

Les déchets proviennent à plus de 92 % des régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine.

Pour l'année 2024, il est comptabilisé 342 analyses initiales et de renouvellement 22 non-conformités et 3876 analyses de contrôle d'admission. L'augmentation des analyses et des non-conformités est en lien avec le volume d'activité. Des non-conformités d'aspect administratif sont relevées.

11 contrôles réglementaires inopinés d'un organisme indépendant ont été réalisés sur les déchets stabilisés.

La pluviométrie n'a pas généré de traitement de lixiviat hors du site sur les années 2022 et 2023. En 2024, un total de 1159 tonnes a été évacué vers un centre de traitement agréé dans le département du 64 en raison de fortes pluies fin d'année 2023.

Les eaux souterraines et les eaux de subsurface sont contrôlées en interne mensuellement et trimestriellement par un organisme externe. Aucune anomalie n'a été détectée.

Les bassins sont contrôlés mensuellement sur internet et trimestriellement par un laboratoire.

L'inspecteur de la DREAL indique que les résultats des analyses sur les rejets aqueux sont étudiés par la DREAL tout au long de l'année. Les CSS ont pour objectif de réaliser un bilan.

Les périodicités des contrôles sont présentées.

Le contrôle de la radioactivité consiste à vérifier l'absence de radioactivité tous les 5 ans via 5 points présents sur le site. Néanmoins, un portique de contrôle de la radioactivité permet de vérifier quotidiennement l'absence de radioactivité pour tous les déchets entrants.

Les eaux souterraines sont de bonne qualité sur la période. Un bilan quinquennal de la surveillance des eaux souterraines a été remis aux autorités compétences sur la période 2020 – 2024.

Le réexamen de l'étude de dangers est en cours, avec un aboutissement attendu à l'été. La périodicité de réexamen étant de 5 ans, le prochain réexamen sera donc en 2030.

Un exercice POI (plan d'opération interne) a été réalisé en juin 2024, concernant la simulation de départ d'incendie dans le local GNR.

Le deuxième exercice a été imposé par la DREAL en octobre 2024 lors d'une inspection inopinée. Le scénario retenu était celui d'une explosion du malaxeur avec départ de feu et un blessé.

Le POI est un plan interne, avec une gestion interne. Le site ne dispose pas de PPI (Plan Particulier Intervention).

Mme la directrice générale explique que le site reçoit des déchets dangereux minéraux, qui ne sont pas des déchets inflammables ou explosifs. Les risques sont inférieurs à d'autres sites Seveso.

Mme BLANDEL demande si le site reçoit des déchets organiques et souhaite savoir si le danger est présent dans les eaux.

Mme la directrice générale répond par la négative. Les eaux sont surveillées et analysées.

Mme BLANDEL demande si des traces sont retrouvées dans le sol.

Mme la directrice indique que la zone de stockage est étanche, renforcée par des membranes étanches. Les effluents liquides sont récupérés pour être traités. Ces derniers sont revalorisés dans le processus de stabilisation. Tout est géré en circuit fermé. Le déchet n'est jamais en contact avec le sol.

Concernant la biodiversité, le nombre d'espèces recensées est en légère diminution, probablement lié aux travaux réalisés sur le casier 6.

Mme BLANDEL demande si des espèces ou végétaux meurent. Elle souhaite savoir s'il peut y avoir des modifications des eaux souterraines.

Selon le directeur du site, c'est le contraire, avec une végétation en train de se développer. Le site dispose de 44 hectares, dont 8 hectares pour l'exploitation, le reste étant utilisé comme espace vert.

Mme BLANDEL mentionne qu'elle constate des odeurs sur le site.

Monsieur HENRY (représentant le site voisin TRIFYL) explique que les odeurs proviennent de son site qui traite des ordures ménagères. Dès l'automne, l'usine en Aveyron sera opérationnelle. L'apport de déchets en provenance de ce département diminuera progressivement jusqu'en 2026.

Les projets réalisés sur l'année 2024 sont :

- Mise en place déchetterie ;
- Mise en place système SSI ;
- Mise en place de la ligne de conditionnement des big-bags de déchets pulvérulents ;
- Remplacement du malaxeur ;

- Aménagement du casier 6 (dans l'attente de la validation de la confirmation des services de la DREAL et préfecture) ;
- Ajout de caméras thermiques au niveau du hall de stockage des big-bags ;
- Barrière de sécurité au niveau du malaxeur ;

Recrutement de 4 CDI, soit 21 personnes en 2024.

Monsieur Mazars demande quelle est la définition des déchets pulvérulents.

Le directeur du site indique qu'il s'agit des cendres récupérées des incinérateurs.

Aucune question n'est soulevée.

3. Présentation du bilan de l'inspection

Le représentant de la DREAL réalise un bilan des actions de l'inspection pour l'année 2024 sur le site. (voir présentation jointe)

Le 16 octobre 2024, une inspection inopinée a été réalisée avec comme scénario la mise en œuvre du plan d'opération interne pour l'explosion du malaxeur. Le site dispose de deux scénarios, le premier exercice avait déjà été testé précédemment. Deux non-conformités ont été relevées. L'une portait sur la formalisation des plannings d'astreintes et de formation. L'autre portait sur l'organisation des premiers prélèvements et analyses en situation d'urgence.

L'exploitant a levé ces deux non-conformités dans le respect des délais fixés.

M. Raton des services de la DREAL réalise la présentation des trois dossiers instruits :

- une demande de changement d'exploitant ;
- une demande de modification des seuils d'acceptation des terres souillées destinées à être stockées dans les casiers ;
- la mise en place d'une ligne de déconditionnement de big-bags ;

Les seuils d'acceptation des terres destinées à être stockées dans les casiers ont été modifiés pour établir une situation concurrentielle plus équitable.

Mme la directrice générale indique que la région a besoin de filières permettant de réceptionner et traiter les déchets. L'évolution de ces seuils d'acceptation des terres souillées a permis d'accepter plus de déchets localement, dans le cadre de l'arrêté ministériel.

Aucune question n'est soulevée.

4. Présentation des projets à venir

Les projets à venir sont présentés pour 2025 et 2026 :

- aménagement des voies d'accès du site et extension du parking
- Ajout d'un silo de 120 m³ pour faire face à l'augmentation d'activité
- Rénovation des locaux sociaux
- Mise en place d'une passerelle de prélèvement ergonomique adaptée à tous les camions
- Mise en place d'une aire de lavage d'engin et unité mobile de stockage de carburant
- Retrait de la cuve de stockage de biocarburant
- Mise en service du casier 6
- Fin d'exploitation des déchets dangereux des casiers 1 à 4 et aménagement du casier en réhausse dédié aux boues de Bouquezade au droit de ces casiers. Ce nouveau casier est prévu dans l'arrêté préfectoral. La méthodologie de transfert est en cours d'étude. Il s'agit de déchets non dangereux.

Mme BLANDEL demande quels sont les biocarburants.

M. le directeur du site indique qu'il s'agit d'huile de colza pour les deux camions du site.

Mme BLANDEL indique qu'il s'agit donc d'agrocarburant, car cela provient de culture. Elle souhaite également savoir si le nouveau casier sera numéroté.

M. le directeur du site indique que celui-ci ne change pas la structure mais celui-ci est intégré en hauteur. L'arrêté préfectoral intègre ce projet.

Aucune question n'est soulevée.

5. Questions diverses.

Selon Mme BLANDEL, le cadmium est actuellement un sujet important. Elle s'interroge sur la présence de ce composé sur le site.

Mme la directrice indique que le cadmium est accepté sur le site. Ces métaux peuvent se trouver dans certains des déchets. La stabilisation permet de garder la pollution au sein de la matrice béton. Le site ne produit pas ce métal mais le traite dans les déchets.

Le directeur du site précise que des essais de formulations sont testés avec un liant hydraulique. Une "recette" est formulée afin de stabiliser les déchets, tout en respectant la réglementation.

L'inspecteur de la DREAL invite Mme BLANDEL à participer une prochaine fois à la visite du site.

Des exemples de déchets en pot sont présentés à Mme BLANDEL.

Le directeur du site rappelle qu'une inauguration a eu lieu en décembre 2024, ainsi qu'une journée portes ouvertes aux riverains. La prochaine aura lieu probablement en septembre 2026. Les scolaires sont les bienvenus, avec un parcours de biodiversité.

Mme BLANDEL souligne l'importance de communiquer et trouve le travail du site encourageant. Elle souhaite avoir plus d'informations quant à l'amiante.

Mme la directrice invite Mme BLANDEL à prendre contact avec le site afin d'organiser une visite.

Une forte croissance des volumes d'amiante, de laine de roche et de plomb est relevée. La France compte 13 sites pouvant les traiter.

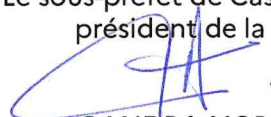
Le directeur du site indique que l'amiante représente à ce jour 15 % du flux du site, reçue dans des big-bags conditionnés et agréés. Les salariés en contact avec ces big-bags ont reçu des formations spécifiques.

M. le sous-préfet remercie les participants pour leur présence, le dialogue ainsi que la clarté des explications données.

La prochaine CSS aura lieu en mai/juin 2026.

La séance est levée à 10h50.

Le sous-préfet de Castres,
président de la CSS,


Laurent GANDRA-MORENO

